

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel - POLYOL
No d'index : N'est pas applicable.
No. CE : N'est pas applicable.
No. CAS. : N'est pas applicable.
No. d'enregistrement REACH : Le produit est un mélange, de ce fait ne nécessite pas un enregistrement "REACH".
Description du produit : Mélange
Origine: organique, polyol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant d'un système de résine polyuréthane

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Société : KEMICA COATINGS
Adresse : Z.A. DU BOIS GUESLIN
28630 MIGNIERES
FRANCE
Téléphone : +33 (0)2 37 26 39 87
+33 (0)2 37 26 33 56
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@kemica-coatings.com

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

France : ORFILA
Téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur

Numéro de téléphone : +33 2 37 26 33 56 (8h30-12h00, 13h30-17h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de la substance – Composition : mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Repr 2, H361d
Acute tox (orale) 4, H302
Aquatic Chronic 3, H412

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2. Éléments d'étiquetage



Attention

Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion

H361d Susceptible de nuire au développement du fœtus

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence :

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P273 Eviter le rejet dans l'environnement

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

P330 Rincer la bouche abondamment à l'eau

P391 Recueillir le produit répandu

P405 Garder sous clef

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Nom	CAS CE Index N° enregistrement	Concentration (% poids)	Classification CLP
Methyl anthranilate	N° CAS : 134-20-3 N° CE : 205-132-4	< 1%	Eye irrit 2, H319
Butanediol-1,4	N°CAS : 110-63-4 N°CE : 203-786-5 N° enr : 01-2119471849-20-XXXX	< 1%	Acute Tox 4, H302 STOT SE3 Système nerveux central, H336
Borate de zinc	N°CAS : 1332-07-6 N°CE : 215-566-6	10 < x <30%	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic, H410 Repr 2 H361d

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette et/ou la FDS).

En cas d'inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau à l'eau. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si une gêne persiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison et montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque d'effets nocifs en cas d'ingestion (nausées, douleurs abdominales, vomissements).

Effets potentiels sur le développement fœtal (exposition chronique/répétée).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires mesures thérapeutiques:

Traitement symptomatique.

En cas d'ingestion, prise en charge médicale rapide recommandée.

Les femmes enceintes doivent éviter toute exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés: Eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les vapeurs d'incendie ou de décomposition.
En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome et une combinaison de protection pour les intervenants.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit

6.2 Mesures liées à l'environnement

Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide des matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8 pour plus d'informations. Voir rubrique 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il convient de respecter les mesures de protection personnelles figurant au section 8. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains à chaque pause/arrêt de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail.

Changer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés.

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas exposer au contact avec de forts oxydants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker les récipients à l'abri de l'humidité et hermétiquement fermés, dans un endroit frais et bien aéré. Ne pas stocker ensemble avec: agent oxydant, fortes

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sans objet.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Aucune donnée disponible pour ce produit (mélange).

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Risque présent uniquement pour une application par pulvérisation :

Des valeurs limites contraignantes dans l'air des locaux de locaux de travail ont été établies pour la silice et le dioxyde de titane (poussières inhalables).

Le contrôle du respect de ces valeurs limites réglementaires est réalisé par un organisme accrédité.

Substance	VLE	Pays
-----------	-----	------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

Quartz (silice cristalline)	0,1 mg/m ³	France
Dioxyde de silicium	10 mg/m ³ (Fumée)	France
	5 mg/m ³ (Poussière)	France
Borate de zinc	VLE seuil : 2mg/m ³	Belgique
	VLE courte durée : 6mg/m ³	Belgique
Hydroxyde d'aluminium	VLE inhalation : 4mg/m ³	Allemagne
HYDROCARBONS, C14-C18, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS	VLE = 5 mg/m ³	
Zéolithe	Valeur limite acceptable poussière totale : 10 mg/m ³	
	Valeur limite acceptable Fraction de poussière alvéolaire : 3 mg/m ³	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) N°1907/2006

Composant	Utilisation finale	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Butane-1,4-diol	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques à long terme	136 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques aigus	958 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques à long terme	19 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques à long terme	29 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques aigus	340 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques à long terme	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques à long terme	8 mg/kg p.c./jour
Noir de fumée	Travailleur	Inhalation		0,5mg/m ³
	Travailleur	Inhalation		2mg/m ³
Hydroxyde d'aluminium		Orale		6,85 mg/kg
		Inhalation, Poussière respirable		3,59 mg/m ³
Silice amorphe	Travailleur	Inhalation	Local à long terme	4 mg/m ³
Dioxyde de titane	Travailleur	Inhalation	Effets systémiques à long terme	10 mg/m ³
	Consommateur	Oral	Effets systémiques à long terme	700 mg/kg bw/jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Butane-1,4-diol	Eau douce	0,813 mg/L
	Eau de mer	0,0813 mg/L
	Utilisation/rejet intermittent (e)	8,13 mg/L
	Sédiment d'eau douce	3,61 mg/kg poids sec (p.s.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

	Sédiment marin	0,361 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	1554 mg/L
	Sol	0,244 mg/kg
Silice amorphe	Empoisonnement secondaire	60 000 mg/kg de nourriture
Dioxyde de titane	Eau douce	0,127 mg/L
	Eau de mer	1 mg/L
	Sédiment d'eau douce	1 000 mg/kg
	Sédiment marin	100 mg/kg
	Sol	100 mg/kg
	Rejet intermittent	0,61 mg/L
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de protection

Assurer une ventilation générale adéquate si utilisé en intérieur. Prévoir une ventilation locale si nécessaire pour limiter l'exposition. Éviter toute ingestion du produit.

Protection respiratoire

Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE). Protection respiratoire conforme à EN 141 et 143 (application par pulvérisation). En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.

Protection des mains

Utilisez des gants de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN374 : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage (lunettes anti-éclaboussures ou écran facial/lunettes de sécurité).

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié tel que tyvek en polyéthylène ou équivalent pour la protection contre les éclaboussures.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

Se laver soigneusement les mains après manipulation

Retirer les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones de repos

Les femmes enceintes doivent éviter tout contact avec le produit

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

Couleur:	Crème, gris clair, gris souris, gris anthracite
Odeur:	Odeur végétale
Seuil olfactif:	non déterminé
pH:	Non applicable car non aqueux
Point/intervalle de fusion:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	229°C
Taux d'évaporation:	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Indice de combustion:	Non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur d'ingrédients:	
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité:	env. 1,3 g/cm ³ à 20 °C
Miscibilité à l'eau:	non miscible à 15 °C
Tension superficielle:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
propriétés explosives:	non déterminé
Classe d'explosibilité de poussière:	Non applicable
propriétés comburantes:	non déterminé

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de l'humidité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

agent oxydant, fortes
Alcalies (bases), concentré
Acide fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange :

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque
>5000	DL50	Rat	la déclaration est dérivée de produits de structure ou de composition similaire

Toxicité dermale [mg/kg]

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque
>3000	DL50	Rat	la déclaration est dérivée de produits de structure ou de composition similaire

11.2 Toxicité aiguë

Composant	Type de donnée	Valeur	Méthode
Acide borique, sel de zinc	DL50 (orale)	> 5 000 mg/kg	Espèce : Rat
	DL50 (cutanée)	> 5 000 mg/kg	Espèce : Lapin
Butane-1,4-diol	DL50 (orale)	1500 mg/kg	Espèce : Rat
	CL50 (inhalation)	5,1 mg/L	Espèce : Rat Durée d'exposition : 4h
	DL50 (dermale)	> 2 000 mg/kg	Espèce : Lapin

Irritation

Acide borique, sel de zinc : pH : 6-8

Sensibilisation

Non sensibilisant

Effets CMR

Génotoxicité in vitro

Composant	Résultat des tests
Butane-1,4-diol	Négatif

Génotoxicité in vivo

Composant	Résultat des tests
Butane-1,4-diol	Négatif

Toxicité pour un organe cible spécifique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

Exposition unique

Composant	Voie d'exposition	Organe cible	Evaluation
Butane-1,4-diol	Inhalation	Système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Exposition répétée

Pas de données disponibles

Mutagénèse

Test d'Ames négatif

Toxicité pour la reproduction

Composants :

Effet sur la fertilité

Composant	Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
Borate de zinc	104,2 mg/kg bw/day	NOAEL	Rat	subchronique

Effet sur la toxicité pour le développement

Composant	Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
Borate de zinc	10,3 mg/kg bw/day	BMDL05	Rat	-

Effet caustique

Non corrosif

Danger par aspiration

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Toxicité pour les poissons

Mélange :

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition
1000	LC0	Brachydanio rerio	OECD 203	96h

Composants :

Composant	Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
Butane-1,4-diol	> 30 mg/L	CL50	Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)	96h
Borate de zinc	2,61 mg/L	CL50	Pimephales Promelas	96h

Toxicité pour les daphnies

Composant	Valeur	Critère de test	Espèce utilisée	Durée
-----------	--------	-----------------	-----------------	-------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

			pour le test	d'exposition
Butane-1,4-diol	813 mg/L	CL50	Daphnia magna	58h
Borate de zinc	0,068 mg/L	CE50	Daphnia Magna	48h

Toxicité pour les algues

Composant	Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
Butane-1,4-diol	> 500 mg/L	CE50	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	72h
Borate de zinc	< 0,12 mg/L	CE50	Algae	-

Toxicité pour les bactéries

Composant	Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
Butane-1,4-diol	15,536 mg/L	CL50	Tetrahymena	40h

Toxicité chronique

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Composant	Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition
Butane-1,4-diol	> 85 mg/L	NOEC	Grande daphnie	21j

12.2 Persistance et dégradabilité

Mélange :

Persistance : pas de donnée disponible

Biodégradabilité : Facilement biodégradable

Composants :

Biodégradabilité :

Composant	Valeur	Méthode	Durée d'exposition	Conclusion de l'étude
Butane-1,4-diol	83%	OCDE Ligne directrice 301C	14j	Facilement biodégradable

Persistance :

Données non disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Mélange :

Coefficient de bioconcentration (BCF) < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

Composants :

Composant	Valeur	Critère de test	Conclusion de l'étude
Butane-1,4-diol	3,16	BCF	Une bioaccumulation n'est pas à envisager

12.4 Mobilité dans le sol

Mélange :

Mobilité : Aucune donnée disponible

Composants :

Composant	Conclusion de l'étude
Butane-1,4-diol	Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) :

Composants :

Composant	Conclusion de l'étude
Butane-1,4-diol	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets néfastes

Mélange :

Toxicité pour les bactéries [mg/l] 54000

Critère de test : EC10

Espèce utilisée pour le test : Pseudomonas putida

Composants :

Information écologique supplémentaire :

Composant	Conclusion de l'étude
Butane-1,4-diol	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous sol

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement. Ce déchet ne doit pas être déposé avec les déchets ménagers, c'est un produit chimique qui doit faire l'objet d'un traitement spécifique.

Code déchet : 20-01-27

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- | | | |
|------|---------------------------------------|------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU | : Marchandise non dangereuse |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | : Marchandise non dangereuse |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | : Marchandise non dangereuse |
| 14.4 | Groupe d'emballage | : Marchandise non dangereuse |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | : Marchandise non dangereuse |

ADN

- | | | |
|------|---------------------------------------|------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU | : Marchandise non dangereuse |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | : Marchandise non dangereuse |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | : Marchandise non dangereuse |
| 14.4 | Groupe d'emballage | : Marchandise non dangereuse |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | : Marchandise non dangereuse |

IATA

- | | | |
|------|---------------------------------------|------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU | : Marchandise non dangereuse |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations unies | : Marchandise non dangereuse |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | : Marchandise non dangereuse |
| 14.4 | Groupe d'emballage | : Marchandise non dangereuse |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | : Marchandise non dangereuse |

IMDG

- | | | |
|------|---------------------------------------|------------------------------|
| 14.1 | Numéro ONU | : Marchandise non dangereuse |
| | Nom d'expédition des Nations unies | : Marchandise non dangereuse |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport | : Marchandise non dangereuse |
| 14.4 | Groupe d'emballage | : Marchandise non dangereuse |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement | : Marchandise non dangereuse |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section 6 - 8.

Information(s)

supplémentaire(s)

: Non dangereux pour le transport.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des bases.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version 6.0 Date de révision (version française): 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/EU concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Tous les règlements nationaux sur la manipulation des substances dangereuses doivent être respectés.

Article R.4624-18 du Code du Travail : Surveillance médicale renforcée (SMR) : non concerné

Articles L.461-1 à L.461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail. Tableau de Maladies Professionnelles N° : 25 (CAS : 14808-60-7). 20.11.2018

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour les abréviations

Repr. : Toxique pour la reproduction
Acute tox (orale) : Toxicité aiguë par voie orale
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Classification du mélange

Repr 2 : H361d
Acute tox (orale) 4 : H302
Aquatic chronic 3 : H412

Procédure de classification

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Date d'impression : 02/10/2025

Date de révision (version française): 02/10/2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

Version : 6.0 – révision de la version 5.0

Rubrique 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 12,

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DÉCLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE À L'UTILISATEUR DE DÉTERMINER ET DE VÉRIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTÈRE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MÊME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT À UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNÉS PEUVENT PRÉSENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ÊTRE UTILISÉS AVEC PRÉCAUTION. MÊME SI CERTAINS RISQUES SONT DÉCRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



KEMICA COATINGS

Réinventons les résines

SOUPLETHANE 5 COR FRB M1 Manuel – POLYOL

Version Date de révision (version française):
6.0 02.10.2025 (Annule et remplace la FDS du 15.07.2025)

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.